#### **CONSIGNES POUR LA SAISON 2023-2024**

#### **RE-INSCRIPTIONS**

Les réinscriptions au CPM avec renouvellement de licence (comme les premières inscriptions) se feront de 15h-17h lors du Forum des Associations, qui se tiendra <u>au Boulodrome</u> le vendredi 1er septembre.

Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, vous pouvez **déposer votre dossier complet** dans la boite aux lettres du CPM, sous le porche de la Bibliothèque, à partir du 15 août. Sinon envoyez-le par courrier: CPM, Maison des Associations, 68 Place Émile Courtial, 26120 Malissard.

Toutes les pièces nécessaires pour votre dossier sont jointes à ce courriel. Le tarif ne change pas pour la saison 2023-24.

#### **QUESTIONNAIRE DE SANTE**

Dans les pièces jointes vous trouverez un Questionnaire de santé et une Attestation de santé, dont vous avez maintenant l'habitude, mais sous une forme un peu différente.

- 1) Vous devez tous consulter le questionnaire, <u>qui restera chez vous.</u> Le questionnaire est privé et ne doit pas nous être présenté.
- 2) Si vous répondez **NON** à toutes les questions, **remplissez l'Attestation santé** et **joignez-la** à **votre dossier.** Pas besoin de certificat médical.
- 3) Si vous pensez devoir répondre OUI, demandez-vous d'abord si votre médecin est au courant, et si vous êtes déjà soigné-e pour cela, le cas échéant. Si c'est le cas, vous pouvez très bien répondre NON. En fait ce questionnaire sert à vous faire prendre la responsabilité de votre santé en randonnée, à la place du club, ce qui est logique.
- 4) Par contre, si randonner vous pose des problèmes nouveaux et que vous devez répondre OUI à au moins une question, **PRENEZ DEJA RDV AVEC VOTRE MÉDECIN** afin de pouvoir présenter un certificat médical le 1er septembre. Si vous attendez après les vacances, ce sera trop tard seuls les dossiers complets (avec attestation **OU** certificat médical) seront acceptés.

Dès lors, à chaque rentrée, l'attestation santé suffira, si vous pouvez répondre NON partout au questionnaire. Par contre, pour toute nouvelle inscription ou pour une réinscription après plus de deux saisons d'arrêt, un certificat médical daté de moins de 6 mois sera exigé.

### **CERTIFICAT MÉDICAL** (daté de moins de 6 mois)

# Le système du certificat médical avec une vie de 3 saisons est caduc.

Vous n'aurez besoin de certificat que si vous répondez OUI à au moins une question du questionnaire de santé ou si vous reprenez une adhésion après un arrêt de plus de deux saisons.

# **VOTRE DOSSIER** (un dossier par personne, pas d'inscription couples)

- Fiche d'inscription datée et signée
- Attestation **OU** certificat médical de moins de 6 mois
- Chèque signé au nom du CPM pour le montant choisi (avec ou sans magazine) voir le tarif.